

MÉMO-TRI DES DÉCHETS

Pour bien trier, suivez le guide !

Tous les **Emballages** & les **Papiers**
se déposent dans le même conteneur jaune ou bleu !



C'est un emballage ?
C'est un papier ?
Si la réponse est oui, c'est ok !



**Bouteilles et flacons
en plastique**



**Autres emballages
en plastique**



**Emballages et
briques en carton**



**Emballages
en métal**



Tous les papiers

**POUR BIEN TRIER,
PENSEZ À LES DÉPOSER :**

✓ Vides

✓ Non lavés

✓ En vrac
PAS DANS UN SAC

✓ Non imbriqués
NE PAS METTRE
LES EMBALLAGES
LES UNS DANS LES AUTRES



Emballages et papiers



A DÉPOSER :
en vrac dans les
conteneurs ou colonnes
bleus ou jaunes



Cartons épais (bruns ou blancs)



A DÉPOSER :
à plat dans les
conteneurs à cartons
ou en déchèterie



Verre



A DÉPOSER :
sans bouchon
ni couvercle
dans les conteneurs
ou colonnes à verre



Textiles



A DÉPOSER :
vêtements, sacs et linge de
maison propres et secs,
chaussures regroupées par paires
dans une colonne (en sac fermé)
Le Relais ou Philtex



Biodéchets



A DÉPOSER :
dans un composteur
individuel ou collectif



Ordures ménagères



A DÉPOSER :
en sac fermé dans les
conteneurs ou colonnes
à ordures ménagères



En déchèterie



A DÉPOSER :
Encombrants, végétaux, bois,
cartons épais (bruns ou blancs),
ferrailles, gravats, piles, ampoules,
huiles, déchets électriques et
électroniques, produits
phytosanitaires, polystyrènes,
pneumatiques...



3 sites sur le territoire de la CCEPPG : Grignan, Valaurie et Valréas



Retrouvez les points d'apport
volontaire, les placettes de compostage
collectif, les colonnes **les plus proches
de chez vous**, en consultant la carte
interactive du territoire sur le site de la
CCEPPG : www.cceppg.fr



Les biodéchets

se déposent dans un composteur individuel ou collectif :

Épluchures de fruits et légumes, marc de café, thé, filtres et sachets en papier, coquilles d'œufs écrasées, coques de noix, fleurs fanées, feuilles mortes (en petites quantités)

Pour les déchets verts, merci d'aller en déchèterie !



Vous avez un jardin mais pas encore de composteur ?

La CCEPPG soutient le compostage individuel en contribuant financièrement à l'achat d'un kit de compostage !

Pour + d'INFOS, rdv sur www.cceppg.fr

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

Contactez le service Développement Durable
de la Communauté de Communes

04 90 35 01 52

infos@cceppg.fr - www.cceppg.fr

Communauté de Communes

